



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

Présents : Christine GALILEI, René SALEMBIER, Stéphane CORGIER, J-Marc DURDILLY , J-Michel GARNIER, J-François LACROIX, Guillemette LOYEZ, Yoël MOREAU, Isabelle TICHIT-WUCHER, Sylvie VIGNON

Retard annoncé : Isabelle TICHIT-WUCHER – arrivée à 20h43

Absents : Marc DUCROS (pouvoir à C. GALILEI), Romain MAYNARD (pouvoir à JM GARNIER), Sophie MAGNARD (pouvoir à G. LOYEZ), Rodolphe LERISSEL (pouvoir à S. CORGIER)
Gaëlle COUBLE (pouvoir à R.SALEMBIER)

Secrétaire de séance : Guillemette LOYEZ

Rappel de l'ordre du jour

- 1/ Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 15 juin 2021
- 2/ Auberge des sapins : présentation de l'analyse des offres et délibération pour attribution des lots
- 3/ Délibération pour fixation du montant du loyer du logement Place de de l'Eglise, attribué en urgence
- 4/ Délibération modification des statuts de la COR en matière de de passation des marchés en groupement de commandes
- 5/ Délibération pour avis sur le programme local d'habitat (PLH) de la COR

Courrier MAM

Point rentrée scolaire

Présentation du livret d'accueil

Questions diverses

1 / Auberge des sapins : présentation de l'analyse des offres et délibération pour attribution des lots

- **1.1/ Présentation de l'analyse des offres, délibération pour approbation du nouveau montant du projet : (n° 24-2021)**

Pour rappel, le marché public a été lancé le 03.06.2021 et les entreprises avaient jusqu'au 21.06.2021 pour déposer leurs offres. Lors du Cm du 12 juillet 2021 il a été décidé :

- D'attribuer 4 lots : lots 6, 8, 9, 10
- De lancer une négociation pour 3 lots : lots 1.1, 1.2 et 7
- De déclarer infructueux et relancer 6 lots : lots 1.3, 2, 3 4, 5, 11

Le lot 11 espaces verts n'a pas été relancé dans l'immédiat car de faible montant, il sera traité en fin d'exécution des travaux.

Les entreprises avaient jusqu'au 8/09/2021 pour déposer leur nouvelle offre, dans les 2 procédures (négociation et nouvelle consultation)

Les nouvelles offres ont été analysées par notre Maître d'œuvre, Mme Nathalie CINQUIN, architecte.

Comme déjà évoqué, la conjoncture actuelle est compliquée dans le bâtiment, expliquée par la suite de la crise dite « Covid » avec une reprise massive des activités sur cette fin d'année et l'augmentation de certains matériaux. (par exemple le prix du bois a augmenté de 20 à 30 %).

Le coût total de l'opération est désormais d'environ 341 795 € HT de travaux auquel s'ajoute 43 080 € de frais de MOE. Notre MOE nous conseille de prévoir une enveloppe de « sécurité » pour d'éventuels imprévus de 17 089,78 €.

Le coût global serait donc de 401 965 €

Madame le Maire demande au conseil un accord pour lancer ces travaux de rénovation et extension de l'auberge, d'approuver ce nouveau montant de travaux de 401 965€, et de l'autoriser à signer tous documents afférents.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable pour ce projet
- Approuve le nouveau montant des travaux pour un montant de 401 965 €
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à ce projet

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 1

Abstentions :

Des nouvelles sources de financement ont été étudiées pour financer ce projet. Ainsi il est prévu d'avancer une coupe de bois pour profiter de la hausse des cours actuels. De plus, sollicité pour un projet privé, la commune étudie la possibilité de vendre le bâtiment de la boulangerie : des consultations ont été lancées pour déterminer la valeur du bâtiment avant la consultation des Domaines. L'opération sera également financée par un emprunt prévu au budget.

- **1.2/ Délibération pour attribution des lots (N° 25-2021)**

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Madame le Maire propose l'attribution des lots aux entreprises ci-dessous- dites entreprises les mieux- disantes- et demande au conseil de l'autoriser à signer les marché de travaux :

- Suite à la procédure de négociation :

Lot 1.1 Démolition à : MONGOIN LARDET – sise Le Lozet – 69870 CHAMBOST-ALLIERES - pour un montant de : 35 128,18 € HT

Lot 1.2 Maçonnerie VRD : à EGVA - sise 437 Rue de la Guille, 69 870 St Just d'Avray - pour un montant de : 55 350,71 € HT

Lot 7 Menuiseries extérieures alu métallerie à : CHERPIN - sise 112 rue de L'Industrie - 69550 St Jean La Bussière – pour un montant de : 30 415 € HT

- Suite à nouvelle consultation :

Lot 1.3 Façades à : SAS VINCENT, sise 42 Impasse des Arbousiers – 69400 Arnas, pour un montant de :
11 107,82€ HT

Lot 2 Charpentes planchers panneaux et bardages bois à : CHARPENTE HABITA T BOIS – sise 5278 Route des
Echarmeaux, 69870 Poule Les Echarmeaux - pour un montant de : 98 300,66 € HT

Lot 3 Couverture Zinguerie à : CHARPENTE HABITA T BOIS – sise 5278 Route des Echarmeaux, 69870 Poule Les
Echarmeaux - pour un montant de : 30 928, 55 € HT

Lot 4 Menuiseries extérieurs et intérieurs bois à : THEVENOUX – sise 114 Route de Pierreton, Cours la Ville, 69470
Cours - pour un montant de : 10 049,40 HT

Lot 5 Platerie peinture plafond tendu à : AUBONNET- sise 794 rue de Charlieu, Cours la Ville, 69470 Cours - pour
un montant de 43 775,70 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer les marchés de travaux avec ces
entreprises.

Votants : 15

Pour : 14

Contre :

Abstentions : 1

2/ Délibération pour fixation du montant du loyer du logement Place de de l'Eglise (n° 26-2021)

La commune de Saint-Just-d'Avray héberge depuis le dimanche 15.08.2021 Melle Alicia KRIEGER et Mr Audric SAUTOT dans son bâtiment communal situé Place de l'Eglise, comprenant : une pièce de vie + une salle de bain + un WC + un rangement, pour une superficie total de 30 m².

Ce logement leur a été attribué en urgence suite au sinistre de leur habitation principal survenu le 12.08.2021. Il convient désormais de signer une convention d'occupation précaire, et d'en fixer le montant de la redevance.

Il est proposé :

- De signer une convention d'occupation précaire, en fixant une redevance modique de :
- Gratuité du 15 août au 14 septembre
- 200€ par mois, toutes charges comprises - dont eau et électricité - (150€ pour la location et 50€ de charges eau et électricité)

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve la mise à disposition du logement situé Place de l'Eglise à Mme Krieger et Mr Sautot, pour une redevance mensuelle de 200€ avec le 1^{er} mois gratuit
- Autorise Mme le maire à signer tous documents utiles à cet effet, notamment la convention d'occupation à titre précaire.

Votants : 15

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

3 /Délibération modification des statuts de la COR en matière de passation des marchés en groupement de commandes (N° 27-2021)

La COR a souhaité faire évoluer ses statuts en matière de passation des marchés et groupement de commandes.

Cette évolution lui permet de mener tout ou partie de la procédure de passation d'un ou plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres de groupements de commandes composés de communes membres de la COR et, le cas échéant, aussi de cette dernière.

La COR souhaite toutefois limiter son intervention à la seule procédure de passation des marchés jusqu'à la notification du marché ; elle souhaite aussi n'intervenir que pour les groupements de commandes dont elle est membre ou pour ceux qui regroupent au moins dix communes membres et sur sollicitation du coordonnateur du groupement.

Toute modification statutaire adoptée par la COR doit être approuvée par une majorité qualifiée des communes membres en application de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales puis par le Préfet du Rhône

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et procédé au vote, décide d'approuver le projet de modification des statuts de la COR ainsi rédigé :

« La Communauté de l'Ouest Rhodanien pourra assurer, à titre gratuit, par convention, la procédure de passation jusqu'à la notification des marchés pour :

- les groupements de commandes dont elle est membre ;

- les groupements de commandes composés au minimum de dix des communes membres, si elle n'en est pas membre et sur sollicitation du coordonnateur du groupement de commandes.

L'exécution des marchés relève de la responsabilité de chacun des membres du groupement de commandes. »

Votants : 15

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

5/ Délibération pour avis sur le programme local d'habitat (PLH) de la COR (n° 28-2021)

Le Programme Local de l'Habitat est un outil de planification et de définition d'une stratégie d'action en matière de politique de l'habitat qui se décline à l'échelle des communes de la Communauté de l'Ouest Rhodanien pour la période 2021-2027.

Élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, ce programme définit la politique de l'Habitat du territoire pour une période de 6 ans. Il fixe les objectifs à atteindre et programme les actions à mettre en œuvre ainsi que les moyens à mobiliser.

Les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles avec le Programme Local de l'Habitat. Le Programme Local de l'Habitat comprend

- Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat
- Un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et les objectifs quantifiés du programme
- Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque secteur géographique défini à l'intérieur de celui-ci.

Le projet de PLH, établi pour 6 ans, s'articule autour de 4 orientations :

- Poursuivre la rénovation des parcs anciens, privés et publics, en articulation avec la redynamisation des centres-bourgs
- Cibler l'offre nouvelle vers la demande et les besoins insatisfaits
- Accompagner les ménages en difficulté de logement
- Pérenniser une gouvernance dynamique et partenariale

Le programme d'actions comporte 18 actions pour un budget prévisionnel d'un peu plus de 18 000 000 €, soit environ 3 000 000€ annuels (subventions non déduites) :

- ✓ 1. Plate-forme de rénovation énergétique et éco-passeport
- ✓ 2. Renouvellement du PIG
- ✓ 3. Poursuite des OPAH-RU
- ✓ 4. Étude sur le mas logements vacants
- ✓ 5. Études pré-opérationnelles sur des secteurs dégradés
- ✓ 6. Mise en place du permis de louer
- ✓ 7. Opérations complexes habitat dégradé
- ✓ 8. Structuration de l'intervention foncière
- ✓ 9. Soutien aux opérations portées par les opérateurs sociaux
- ✓ 10. Extension du protocole habitat
- ✓ 11. Animation de la réflexion intercommunale en urbanisme
- ✓ 12. Suivi et accompagnement des ménages en difficulté de logement à l'échelle de la COR

- ✓ 13. Soutien au collectif logement et à ses initiatives
- ✓ 14. Accompagnement à la création de logements d'urgence communaux
- ✓ 15. Ateliers habitat des seniors
- ✓ 16. Accompagnement à la cohabitation intergénérationnelle
- ✓ 17. Prise en compte des besoins des familles du voyage sédentarisées
- ✓ 18. Pilotage et animation globale du PLH.

Pour donner suite à la saisine de la COR, les communes ainsi que l'établissement public chargé de l'élaboration du SCOT rendent un avis sur le projet arrêté.

Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au conseil communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de Programme Local de l'Habitat qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Au terme de ces consultations, le Programme Local de l'Habitat sera proposé au conseil communautaire pour adoption. En cas de demande de modification, le Programme Local de l'Habitat ne deviendra exécutoire qu'à compter de la publication et de la transmission au représentant de l'État, d'une délibération apportant ces modifications.

Madame le Maire propose à l'assemblée de débattre sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par la COR. Le Conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet

Votants : 15

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Questions diverses

- La rentrée scolaire s'est effectuée avec 48 élèves répartis en 3 classes. Un nouvel élève est arrivé cette semaine. Le poste d'agent d'animation pour le service périscolaire est désormais pourvu. M. Nicolas Letellier, habitant de la commune, prendra ses fonctions le 23 septembre.
- Nous avons reçu un Courrier de la Mam concernant une demande de subvention et le souhait d'adhérer au Relais d'assistantes maternelles d'Amplepuis. Mme le Maire va reprendre contact avec les assistantes maternelles pour voir l'évolution en ce début d'année scolaire, et la commission aux affaires sociales travaillera sur le dossier.
- La commune de St Just d'Avray a été retenue pour son Aire de bivouac suite dépôt de candidature. Le projet sera mené conjointement avec la Cor pour le sentier touristique et l'aire de pique-nique à la Croix de l'Orme. Nous reprenons également contact avec l'ONF pour l'aspect pédagogique.
- Les salles sont de nouveau disponibles à la location, avec pass sanitaire et masque obligatoire en intérieur
- Une réunion avec les présidents d'association est prévue le 15 octobre
- La Fête des Classes aura lieu le dimanche 17 octobre, elle se déroulera avec les consignes sanitaires en vigueur. La réunion de préparation pour la sécurité a lieu le 17 septembre en présence de la gendarmerie. La présence des forains est validée, sans pass sanitaire selon la réglementation (moins de 30 manèges).
- La production d'une Plume des chouettes est prévue pour distribution mi-octobre.
- Une étude a été faite par l'ALTE 69 sur l'opportunité de créer un réseau de chaleur. En raison de la puissance et de la distance entre les bâtiments, l'étude montre que cela n'est pas pertinent. Les solutions proposées sont des chaufferies indépendantes et l'isolation des bâtiments.
- Guillemette Loyez présente le livret d'accueil, à destination des nouveaux arrivants ; résultat d'un travail important avec la commission « village d'accueil ». Il est proposé de le remettre lors d'une journée d'accueil dont les modalités sont à définir. Un marché producteurs locaux et créateurs d'artisanat est envisagé ce jour-là.
- Trail du Beaujolais Vert les 8 et 9 octobre, tous les circuits passeront par St Just : recherche de bénévoles pour ravitaillement dans la salle des fêtes et à l'extérieur. La commune recense des bénévoles, en coordination avec Chantal Corgier.

Prochain conseil municipal : mardi 19 octobre à 20h30

Christine GALILEI,
Maire

